

**VILLE DE SOTTEVILLE LES ROUEN**  
Arrêté provisoire  
Portant autorisation d'occupation du domaine public

**Festivités du 13 JUILLET**

**Place de l'HOTEL DE VILLE**

**Nous, Alexis RAGACHE, Maire de la commune de Sotteville-lès-Rouen,**

**VU :**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code de la Route, notamment l'article 417.10 relatif aux règles de stationnement sur le Domaine Public
- Le Code Pénal,

Considérant que les festivités organisées pour le 13 juillet 2026 nécessitent des restrictions de circulation et de stationnement,

Considérant que l'entreprise BREZAC Conception réalise un feu d'artifice, selon le périmètre défini en annexe,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre toutes les mesures adaptées pour la sécurité des usagers.

**ARRETONS :**

**Article 1 :** Du 12/07/2026, 14h00 au 14/07/2026, 8h00, la société BREZAC Conception est autorisée à occuper temporairement le Domaine Public dans les conditions suivantes : selon les plans annexés (zone verte)

- Barriérage d'une zone de préparation, place de l'Hôtel de Ville.
- La circulation des piétons sera interdite.
- Les véhicules de l'entreprise intervenante sont autorisés à stationner à proximité de cette zone.
- Le demandeur sera tenu responsable des accidents qui pourraient survenir du fait de l'occupation du domaine public.
- L'arrêt et le stationnement seront interdits et déclarés gênants au sens de l'article R417.10 du Code de la Route, parking du parvis de l'Hôtel de Ville.

**Article 2 :** Du 13/07/2026, 19h00 au 14/07/2026, 8h00, place de l'Hôtel de Ville, en lieux et places des espaces délimités par des barrières sauf pour les entreprises et services de la Ville intervenants : selon les plans annexés (zone rose)

- La circulation sera interdite, sauf pour le réseau métro bus.
- L'arrêt et le stationnement seront interdits et déclarés gênants au sens de l'article R417.10 du Code de la Route

**Article 3 :** Un périmètre de sécurité interdisant le stationnement et la circulation sera mis en place du 13/07/2026, 19h00 au 14/07/2026, 8h00, autour de la place de l'Hôtel de Ville et du parking de la caserne des pompiers et seront inclus dans ce périmètre : selon les plans annexés (zone bleue et orange)

- L'avenue Jean JAURES entre la rue GARIBALDI et la rue Président ROOSEVELT y compris la station de Métro bus.
- La rue GARIBALDI de la rue du TRENTE ET UN AOUT à l'avenue Jean JAURES.
- Le carrefour entre les rues des DEPORTES et du TRENTE ET UN AOUT.

La circulation des piétons sera interdite à l'intérieur des zones.

**Article 4 :** La libre circulation des piétons doit être préservée en toute sécurité ainsi que l'approche des véhicules de secours. L'accès aux propriétés riveraines doit être maintenu, **sauf restriction Vigipirate Urgence Attentat.**

**Article 5 :** Ces mesures seront portées à la connaissance des usagers, par affichage et une signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques.

**Article 6 :** Toute vente ambulatoire sans autorisation sera strictement interdite à cette occasion sur le territoire de la commune.

**Article 7 :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et de l'Urbanisme, les Services de Police Nationale et Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Sotteville-lès-Rouen, le 06 mai 2026

Maire,  
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

Pour le Maire et par délégation  
Frédéric CHARRIER  
Directeur des Services Techniques  
et de l'Urbanismes



**VOIR PLAN FERMETURE DE RUES HDV INTERIEUR**



Agents de sécurité privée

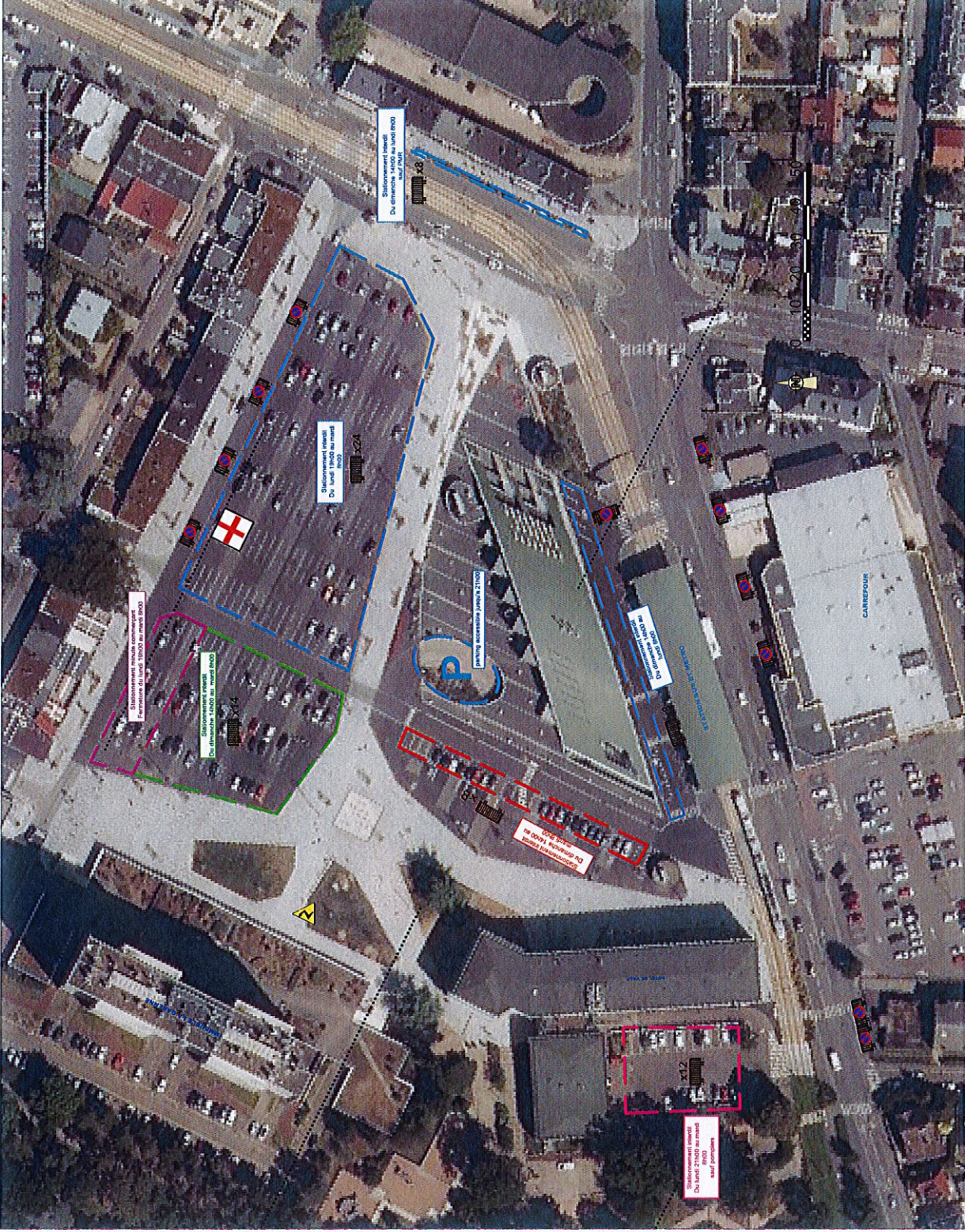


FESTIVITE DU 13 JUILLET 2026 - TIR à 23h00  
Fermeture de rues HDV Extérieur

Date : 21/04/2026

Direction Technique : Frédéric BAVIERE : 06.87.38.04.61  
Régie Générale : Samuel DELAUNAY : 06.49.61.06.81





FESTIVITE DU 13 JUILLET 2026 - TIR à 23h00  
Stationnement

Date : 21/04/2026

Direction Technique : Frédéric BAVIERE : 06.87.38.04.61  
Régie Générale : Samuel DELAUNAY : 06.49.61.06.81